

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

## DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

## – DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

## Règle 18ter.1)

I. Office qui envoie la déclaration: <b>SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39</b>
II. Numéro de l'enregistrement international: <b>1026734</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): <b>Calidris 28 AG (SA)</b>
IV. Reproduction de la marque:  <b>28RED</b>
V. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés: <b>Cl. 03: "Parfumerie, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, cosmétiques." Cl. 25: "Vêtements, à savoir vêtements de sport et de loisirs; chaussures, articles chaussants et bottes, à savoir chaussures et bottes de sports et de loisirs; bas, culottes, chaussettes; bretelles, également en cuir; cravates, à savoir noeuds papillon; gants; articles de chapellerie, à savoir bandeaux pour la tête et bandeaux contre la transpiration; ceintures." Cl. 32: "Eaux minérales et gazeuses; boissons isotoniques et contenant des vitamines, sans alcool; boissons rafraîchissantes contenant de la caféine; boissons de taurine contenant de la caféine; boissons énergétiques sans alcool; boissons aux fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons." Cl. 33: "Boissons alcoolisées (autres que les bières)."</b>

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

**Directeur général**



**Dr. Boris Simonov**

VII. Date: **23/12/2010**